

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 15 avril, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le vendredi 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le vendredi 9 avril 2021.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER.

### Ont donné pouvoir :

- |  |   |
|--|---|
| - Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD        | - Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN      |
| - Pascal BILLARD à Patrick BILLARD         | - Patrice MÊCHE à Jean-Daniel GOUDIER   |
| - Nathalie BOUILLARD à Valérie DESQUESNE   | - Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN |
| - Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT     | - Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE      |
| - Patrick FENOUIL à Florence DUQUESNE      | - Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE     |
| - Nadine LECHATTELLIER à Valérie DESQUESNE | - Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE    |

### Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210415-21\_03281-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2021  
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 17	- contre : 0	22 avril 2021
- votants : 29	- abstention : 0	Publication le 22 avril 2021
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/040 – Demande de subvention au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour une intervention participative et collaborative pour définir le programme du marché couvert de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau**

Le projet de revitalisation du centre-ville nécessite l'implication des habitants d'autant que certaines actions vont impacter des lieux emblématiques de la ville (restructuration du bâtiment « Marché couvert », place du Marché...).

Aussi la municipalité souhaite proposer une méthode collaborative qui permette non seulement de travailler le détail de la programmation de ce type de lieux, mais aussi de proposer un espace de communication et de diffusion des actions à venir pour le centre-ville tout entier.

Ainsi l'intervention d'un cabinet aura lieu en deux phases :

#### 1) Immersion et définition des concepts programmatiques

L'objectif est d'approfondir les éléments d'analyse ressortis de l'étude sur le centre-bourg.

Le cabinet sera présent sur site durant deux jours afin de réaliser des ateliers collaboratifs faisant se rencontrer les acteurs de la vie locale : habitants, commerçants, passants, associations...

Un livrable sera remis pour être diffusable aux élus et aux habitants.

#### 2) Prototypage et rédaction du préprogramme

Un temps de préparation et de création de prototypes avec la municipalité sera organisé : imaginer les supports de réaction, les matériaux nécessaires, penser la mise en place des installations (chantier participatif, soirée avec projection, création de lieu éphémère...).

Au retour, sera produit un préprogramme pour la maîtrise d'œuvre.

D'un montant de 30 225 € H.T, cette dépense peut être éligible au FNADT.

Ce fonds apporte le soutien de l'Etat aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.

Lauréate Petite Ville de Demain et signataire d'une ORT, la commune de Condé en Normandie répond aux critères exigés par l'Etat.

Sont éligibles les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires : « programmes visant à assurer une meilleure préservation des milieux naturel et des ressources ou à favoriser la mise en valeur du patrimoine naturel , social, ou culturel, grands équipements et actions permettant d'améliorer les services aux populations et aux entreprises. »

Le FNADT apporte un soutien de l'Etat aux seules opérations qui ne peuvent être financées au moyen des ressources de l'Etat du type DSIL, DETR...or la réalisation de cette étude va permettre la définition d'un programme.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET					
DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Etudes	30 225,00 €	0,00 €	ETAT (FNADT)	24 180,00 €	80,00%
<b>Sous-total :</b>	<b>30 225,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	Sous-total :	<b>24 180,00 €</b>	<b>80,00%</b>
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	<b>Autofinancement</b> Fonds propres	6 045,00 €	20,00%
			Emprunts (2)		
<b>TOTAUX</b>	<b>30 225,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>30 225,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **SOLLICITE** une subvention au titre du FNADT à hauteur de 80%.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 avril 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

